



Féchy, le 6 septembre 2017

CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL n° 05/2017
RELATIF AU NOUVEAU RÈGLEMENT DES SEPULTURES ET
DU CIMETIÈRE DE FÉCHY

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission ad hoc composée de Monsieur Jean-Luc Kaesermann, 1er nommé et rapporteur, Monsieur Raymond Paccot, membre, Madame Valérie Crittin et Monsieur Valentin Bettems, suppléants et Madame Manon Suardet excusée, s'est réunie le mardi 5 septembre 2017 à la salle de la Municipalité afin de consulter ce préavis.

Monsieur Andreas Meyer, Syndic, et Madame Francine Dupuis, Municipale, étaient présents afin de nous présenter le préavis et de répondre à nos questions. Nous les en remercions.

Après étude détaillée du préavis, la commission constate le bien-fondé des modifications apportées ainsi que de l'adaptation du règlement au nouveau règlement cantonal.

La commission recommande donc à l'unanimité au Conseil Général de Féchy d'accepter le préavis 5/2017 tel que présenté.

Pour la Commission ad hoc,

Le Président

Les membres

Les suppléants